

Olivier YZANIC

à

Mesdames et Messieurs les Membres
du Conseil Municipal

OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2022

PRESENTS : M. YZANIC Olivier, M. MASSON Jean, M. LEULLIETTE Bernard, M. DESRUENNE Xavier, Mme GRAVELINE Anne, Mme BERTON Hélène-Catherine, Mme MARTEL Christelle, M. BUISSE Thierry, M. OLLIVIER Sébastien, M. LOTTEAU Daniel, M. DUCLAYE Eric

EXCUSEES : Mme MOHAMED Pamela, Mme BLARY Cindy

ABSENTES : Mme PAMART Véronique, Mme HUART Valérie

PROCURATION : Mme MOHAMED Pamela procuration à Mme GRAVELINE Anne

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 juin 2022

Monsieur LOTTEAU dit son mécontentement suite au compte-rendu du dernier conseil municipal, il estime qu'il ne doit pas être le seul à être cité dans les écarts des soirées que se déroulent à la salle AQUA-TERRA et regrette que ses enfants aient tiré un feu d'artifice, lui savait qu'il fallait une autorisation du Maire.

Il indique aussi ne pas être dans l'opposition et être au conseil dans l'intérêt des Villers-Polois et qu'il est présent à quasiment tous les conseils municipaux.

Monsieur le Maire lui répond que la soirée qu'il a organisé le week-end du 8 mai a été l'élément déclencheur de la réaction du voisinage (cf courriers transmis aux conseillers en préparation du conseil municipal du 28 juin) ce même voisinage n'a plus aucune tolérance lors des événements qui se déroulent dans cette salle.

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur LOTTEAU qu'un minimum d'exemplarité aurait pu éviter une situation bien délicate pour la commune (suite en questions diverses).

Monsieur BUISSE habitant près de la salle AQUA-TERRA nous dit ne pas être dérangé par les activités de celle-ci et estime que l'on ne pourra plus rien faire.

Monsieur DESRUENNE pense qu'il faut mesurer les décibels et réagir en fonction des réclamations des voisins, que la rentrée financière compte aussi et qu'il faut mesurer le niveau sonore pour savoir si l'occupation se fait dans les règles ou pas.

Monsieur LOTTEAU évoque l'accroissement de la circulation depuis l'accident du pont de Marly.

Il s'agit d'une départementale, et Monsieur le maire a écrit au Président du département pour qu'il trouve des solutions même provisoires à ce problème.

Monsieur le Maire s'engage à transmettre aux conseillers le courrier.

Monsieur LEULLIETTE nous fait remarquer qu'il n'a pas été noté dans le compte-rendu l'obligation de prévenir le conseil municipal dans le cas de virements de crédits.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

2) Don de livres

Monsieur le Maire explique que suite à l'adhésion à la médiathèque départementale du Nord, un désherbage des livres trop vieux, trop abîmés, dépassés a été effectué avec l'aide des agents de la MDN.

Une porte ouverte est prévue le 1^{er} octobre et l'idée est de donner les livres réformés à cette occasion aux visiteurs de la bibliothèque.

Monsieur DUCLAYE nous dit que des associations peuvent prendre en charge des livres afin de les recycler.

Monsieur LOTTEAU estime que c'est une bonne idée de céder gratuitement des livres aux habitants de Villers-Pol qui vont peut-être retrouver des ouvrages qu'ils aimaient.

Le texte du projet de délibération est lu.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

3) Contrat PEC

Le contrat PEC d'une agente aidant au périscolaire s'est arrêté au 31 août 2022.

La sous-préfecture nous a offert la possibilité de lui refaire un contrat PEC de 6 mois.

Il est demandé au conseil municipal de maintenir les conditions d'aides, initialement prévues, pour que cette agente puisse continuer sa formation au permis de conduire.

Le financement par la commune de deux passages au code y sont ajoutés, en échange duquel il sera demandé à l'agente de passer son code en octobre.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

4) Demande de validation des limites de la parcelle C 685 rue Basse

Monsieur le Maire explique qu'à la demande du nouveau propriétaire de la parcelle C 685 celui-ci souhaite régulariser un débord de fondation de bâtiment sur la voie publique.

Après de nombreux points de vue différents, il est décidé :

- de demander au nouveau propriétaire d'araser la fondation pour qu'elle ne dépasse pas le niveau du sol.
- d'assurer une finition propre par la pose d'enrobés sur la partie voie publique.
- de prendre acte que la fondation est sur le domaine public.
- de reprendre les limites de propriété originelles du cadastre si les bâtiments venaient à être modifiés ou détruits.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

5) Informations sur les contrats de travail temporaire

Le nouveau PEC a déjà été évoqué précédemment.

Deux agents sont en surcroît d'activité jusqu'au 30 septembre.

L'un à 35 heures/semaine.

L'autre à 15 heures/semaine.

Selon l'activité les contrats pourront être renouvelés.

Monsieur DESRUENNE estime que la signature du contrat d'apprentissage en section espaces verts, nous a aidé à maintenir l'activité lors de l'absence de deux agents, durant la période de tonte.

6) Proposition de baptiser un bâtiment communal

L'idée est soumise au conseil municipal de baptiser un bâtiment municipal du nom d'un bénévole.

Le conseil municipal est d'accord sous réserve que la personne soit d'accord et qu'elle ne prenne pas cela comme l'idée qu'elle n'a plus rien à y faire.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

7) Questions diverses

Monsieur le maire revient sur la salle AQUA-TERRA, il a reçu un courrier de l'ARS qui suite à une plainte d'un voisin, lui demande une étude de bruit de la salle sous un mois et sous peine de sanctions administratives si refus d'obtempérer.

Une société sera contactée au plus vite afin de réaliser cette étude acoustique réglementaire.

Des travaux dont on ne connaît pas encore l'ampleur seront certainement à réaliser pour continuer à louer cette salle.

Des idées sont évoquées parmi les conseillers pour limiter les bruits au voisinage mur ou haie anti bruit, façade en bois anti bruit.

Monsieur LOTTEAU demande d'ajouter à l'ordre du jour du prochain conseil municipal les conditions d'aménagements sur la voie publique, d'après lui l'ancien conseil municipal aurait ouvert la possibilité d'aménager l'espace public pour embellir, il dit ne pas avoir retrouvé le document.

Monsieur le Maire lui propose de demander au secrétariat si des traces de ce document existent.

Les conditions seront alors réactualisées.

Monsieur le Maire fait également un point suite à la conférence des maires de lundi dernier sur l'extension des consignes de tri, la démarche prend du retard sur les prévisions mais elle est calée sur la ligne de Monsieur le Préfet.

Une association d'OBIES nouvellement créée s'est manifestée à l'enquête publique contre la construction de l'usine SIAVED.

Monsieur DESRUENNE présent à la commission environnement stipule qu'il n'a pas eu toutes ces informations. Il fait part de la volonté de la CCPM de passer TEOMI : Taxe incitative sur les ordures ménagères.

Il souhaite que pour que la commune soit exemplaire, le cimetière soit équipé d'un composteur et d'une table de rempotage, et demande que ce point soit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Monsieur DESRUENNE souhaite qu'une prévision des coûts de l'énergie soit faite.

Monsieur le Maire répond qu'il a d'ores et déjà prévenu l'école que le chauffage sera plafonné et que la salle sports ne sera chauffée qu'à minima.

Monsieur DESRUENNE souhaite également qu'une réflexion sur le patrimoine foncier de la commune soit engagée.

Monsieur le Maire estime qu'il y a plus urgent à s'occuper pour l'heure et que la situation financière de la commune n'est pas au point de se séparer de bâtiments.

Monsieur DESRUENNE nous indique qu'il a participé à une formation sur les marchés publics et estime que l'on peut s'affranchir des règles des marchés publics pour refaire le clocher de l'église tant que le devis HT ne dépasse pas 100 000 €.

Monsieur le Maire pense que ses informations ont besoin d'être confirmées par un complément d'informations pour pouvoir être débattues en toute connaissance de causes.



Le Maire :

Olivier YZANIC